N° 2.

MAIRIE DE La Garde — ARRONDISSEMENT DE Toulon

Du vingt-huit janvier mil neuf cent-neuf, à dix heures du matin

ACTE DE MARIAGE DE Audiffren Nazaire Marius

Audiffren Nazaire Marius et Labre Augustine Jeanne.

âgé de vingt quatre ans, né à La Garde département du Var le douze du mois de novembre mil huit cent quatre vingt quatre, profession de cultivateur domicilié à La Garde département du Var, fils majeur de Audiffren Louis Marius Thomas né à Saint Nazaire département du Var profession de cultivateur domicilié à La Garde département du Var, et de Pellissier Marie Virginie née à La Garde département du Var son épouse, domiciliée à La Garde (Var) Le père et la mère ici présents et consentant d'une part.

Et de Labre Augustine Jeanne,

âgée de vingt deux ans, née à Toulon département du Var, le premier du mois de février mil huit cent quatre vingt sept, profession d'ouvrière domiciliée à Toulon département du Var fille majeure de Labre Jean Baptistin né à Toulon département du Var profession de jardinier, domicilié à Toulon département du Var, et de feue Anne Estelle Clémence Lauze née à Pourcalquier département du Var son épouse, en son vivant domiciliée à Toulon (Var) Le père ici présent et consentant d'autre part,

Les actes préliminaires sont : 1° La publication de mariage faite sans opposition le Jeudi quatorze Janvier mil neuf cent neuf, demeurée affichée pendant le délai voulu par la loi.

2° Vu l'acte de naissance du futur époux,

3° Vu l'extrait de l'acte de naissance de la future épouse,

4° Vu le certificat de non opposition délivré le vingt six Janvier mil neuf cent neuf par Monsieur l'Officier de l'Etat civil de Toulon (Var)

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le *mariage* concernant les *droits et devoirs respectifs des époux*.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage ~~à la date du~~ ~~du mois de~~ ~~mil neuf cent~~ ~~par devant Me~~ ~~notaire à~~ ~~département de~~.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Labre Augustine Jeanne et l'autre Audiffren Nazaire Marius.

Conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 30 mars 1808 les futurs époux les parents de la femme soussignés attestent que la mère de la future épouse est Anne Estelle Clémence Lauze au lieu de Anne Estelle Clémence Lauze ainsi nommée dans l'acte de décès et que malgré cette différence de nom il s'agit bien d'une et même personne. Il y a bien identité de personne.

Le tout en présence de Audiffren Nazaire domicilié à La Garde département de Var âgé de quarante huit ans, profession de cultivateur oncle du futur époux

De Félicien Joseph domicilié à Sanary département de Var âgé de cinquante six ans, profession de Retraité oncle du futur époux

De Audiffren Célestin domicilié au Pradet département de Var âgé de trente un ans, profession de cultivateur frère du futur époux

Et de Labre Marius domicilié à Toulon département de Var âgé de quarante cinq ans, profession de cultivateur oncle de la future épouse

Après quoi, moi Guest Edouard, Adjoint délégué par Monsieur le Maire de la Commune de La Garde, faisant fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par toutes les parties.

Approuvé dix sept mots rayés nuls.

Audiffren Nazaire — A. Audiffren — Adjoint — Pellissier — Labre — Comissaire — Labre — Marie Audiffren — Adjoint